Taleau récapitulatif des aides accessibles aux AESH rémunérés par les DSDEN

Fiches et imprimés téléchargeables sur

http://www.ac-lyon.fr/cid88569/action-sociale-service-social.html

N° de fiche	Aide	ttp://www.ac-iyon.fr/cid88569/action-sociale-service-social.ntml Descriptif	Conditions	CONCTACTS
пспе	PIM (prestations interministérielles)			
2	AIP/CIV	Ce dispositif ministériel d'aide à l'installation et à l'équipement s'adresse aux agents affectés dans les établissements difficiles et exposés à des frais d'équipement et d'installation		Rectorat DPATSS 3 04 72 80 60 59 avant le 12/11
4	CENTRES DE VACANCES AVEC HEBERGEMENT	Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour des enfants d'agents publics. Les centres de loisirs avec hébergement sont des lieux d'accueil hébergeant de façon collective à l'occasion de leurs vacances scolaires des enfants âgés de plus de quatre ans.	contrat initial ≥ 10 mois	DSDEN 01 04 74 45 58 97
5	CENTRES DE VACANCES SANS HEBERGEMENT	Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour des enfants d'agents publics. Les centres de loisirs sans hébergement sont des lieux d'accueil recevant les enfants à la journée à l'occasion des congés scolaires et des temps de loisirs.	contrat initial ≥ 6 mois	DSDEN 01 04 74 45 58 97
6	CENTRES FAMILIAUX DE VACANCES AGREES ET GITES DE France	Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjours engagés, par les agents concernés, pour leur enfant ayant séjourné soit en centre familial de vacances, soit dans les établissements portant le label " gîtes de France ".	contrat initial ≥ 6 mois	DSDEN 01 04 74 45 58 97
7	SEJOURS EDUCATIFS	Cette prestation est déstinée à prendre en charge une partie des frais de séjour mis en oeuvre dans le cadre du système éducatif et sur le temps scolaire.	contrat initial ≥ 10 mois	DSDEN 01 04 74 45 58 97
8	SEJOURS LINGUISTIQUES	Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais engagés par les agents pour leurs enfants effectuant un séjour culturel et de loisir à l'étranger au cours des vacances scolaires.	contrat initial ≥ 10 mois	DSDEN 01 04 74 45 58 97
10	SEJOURS D'ENFANTS HANDICAPES EN CENTRE DE VACANCES SPECIALISE	Cette prestation d'action sociale est destinée à apporter une participation financière aux parents d'enfants handicapés séjournant dans des centres de vacances spécialisés.	contrat initial ≥ 6 mois	DSDEN 01 04 74 45 58 97
14	ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES OU INFIRME DE MOINS DE 20 ANS	Cette aide est destinée à apporter une aide financière partielle aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans pour leur permettre de faire face aux soins couteux.	contrat initial ≥ 10 mois	DSDEN 01 04 74 45 58 97
15	ALLOCATION SPECIALE POUR ENFANT ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU D'UN HANDICAP (poursuivant études, apprentissage ou stage de formation pro de 20 à 27 ans)	Cette aide vise à faciliter l'intégration sociale des enfants d'agents de l'Etat, handicapés ou atteints d'une maladie chronique, âgés de plus de 20 ans et de moins de 27 ans poursuivant des études.	contrat initial ≥ 10 mois	DSDEN 01 04 74 45 58 97
17	CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) GARDE D'ENFANT	Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère chargé de la fonction publique a mis en place une aide financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans, versée aux agents de l'Etat sous forme de Chèques Emploi Service Universel entièrement préfinancés.	sans conditions de durée	https://www.cesu- fonctionpublique.fr/
18	AIDE AUX PARENTS ACCOMPAGNES DE LEURS ENFANTS POUR LES FRAIS DE SEJOUR EN MAISON DE REPOS	Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour de l'enfant.	contrat initial ≥ 10 mois	DSDEN 01 04 74 45 58 97
23	PRÊT A COURT TERME ET SANS INTERET	Ce dispositif s'adresse aux agents qui connaissent des difficultés financières passagères.	contrat en cours ≥ 6 mois	Service social DSDEN 01 04 26 37 70 01
	ASIA (aides sociale d'initiative académique)			
9	AIDE POUR LES VACANCES DES ENFANTS	Cette ASIA peut être accordée au titre des vacances d'enfants, après entretien avec le service social des personnels, durant les vacances scolaires, en fonction de la situation familiale et financière, si aucun autre organisme ne verse de prestation, ou en complément pour les situations difficiles.	contrat initial ≥ 6 mois	Service social DSDEN 01 04 26 37 70 01
12	AIDE POUR LES ENFANTS POURSUIVANTS DES ETUDES SUPERIEURES (ASIA)	Cette aide permet la prise en charge partielle des frais concernant les études supérieures des enfants fiscalement à charge, en fonction des ressources familiales et des charges annuelles de l'étudiant, selon un barème,	contrat initial ≥ 6 mois	Service social DSDEN 01 04 26 37 70 01
13	AIDE AUX ORPHELINS (ASIA)	Cette ASIA est destinée à apporter une aide financière partielle aux parents d'orphelins ou aux orphelins majeurs fiscalement à charge de moins de 26 ans. (Parent décédé : agent de l'état, conjoint, concubin ou pacsé d'agent de l'état)	contrat initial ≥ 6 mois	Service social DSDEN 01 04 26 37 70 01
16	AIDE A L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES	Cette ASIA vise à faciliter l'aménagement de l'habitat, du véhicule, l'achat d'un appareillage et participer au financement des soins coûteux des personnels en situation de handicap (statut BOE).	contrat initial ≥ 10 mois	Service social DSDEN 01 04 26 37 70 01
19	AIDE POUR PERTE DE REVENUS LIEE A LA MALADIE	Une ASIA pour perte de revenus liée à la maladie peut être accordée en fonction de la situation financière du demandeur.	contrat initial ≥ 10 mois	Service social DSDEN 01 04 26 37 70 01
20	GARDE EXCEPTIONNELLE DES ENFANTS	Une ASIA peut être accordée au titre de la garde exceptionnelle des enfants, après entretien avec l'assistante sociale des personnels dans le cas de maladie grave ou d'accident de l'agent, du conjoint ou d'un enfant entraînant obligatoirement la présence d'une personne pour s'occuper de l'enfant.	contrat initial ≥ 10 mois	Service social DSDEN 01 04 26 37 70 01
25	AIDE AU PERSONNELS CONTRACTUELS	Une aide ponctuelle peut être accordée, après évaluation du service social des personnels, aux agents contractuels subissant un retard dans leur traitement ou leur prestation chômage.	contrat initial ≥ 6 mois + maitres aux	Service social DSDEN 01 04 26 37 70 01

N° de fiche	Aide	Descriptif	Conditions	CONCTACTS
7/	I A II) E A I I ('A I I I I () NINI EMENI I I I I I I I I I () (LEMENI I	L'aide à la caution est destinée à contribuer à la prise en charge partielle des dépenses engagées par l'agent au titre du dépôt de garantie, dans le cas d'une location vide ou meublée.	contrat initial ≥ 6 mois	Rectorat DPATSS 3 04 72 80 60 59 dans les 2mois qui suivent la signature du bail
	SECOURS			
24	IAIDE EXCEPTIONNELLE	Les secours sont des aides financières non remboursables qui sont destinées aux personnels qui rencontrent des difficultés financières exceptionnelles.	contrat initial ≥ 10 mois	Service social DSDEN 01 04 26 37 70 01